

# LA TALAUDIEROISE - VTT

## REGLEMENT – RANDONNEE DU 14 MAI 2022

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des mesures sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve.

**Renseignements / Informations :** <https://www.club-cts.com>

### Parcours :

- 63 km (1750 m d+) « **le Raid des Moulins** », ce parcours est conseillé aux VTTistes confirmés et Non autorisés aux moins de 18 ans.
  - 44 km (1250 m d+) ce parcours est conseillé aux VTTistes réguliers de plus de 16 ans.
  - 30 km (800 m d+) ce parcours est conseillé aux VTTistes de plus de 14 ans.
  - Les Vélos à Assistance Electrique (VAE) sont autorisés sur tous les parcours en tenant compte de leur autonomie.
- Durant toute l'épreuve, les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.**

### Engagement / inscription :

- Par internet : Bulletins sur le site du CTS : [www.club-cts.com](http://www.club-cts.com)
- Par courrier adressé avant le mercredi **11 Mai 2022** à : Didier CHOMIENNE – 12 A rue Marie Curie – 42290 SORBIERS – accompagné d'un chèque du montant prévu (*Chèque libellé à : l'ordre de Cyclos Talaudière Sorbiers*)
- Sur place, le samedi 14 Mai 2022, Pôle Festif de La Talaudière (rue du Stade).
- Pour le tarif licencié FFCT / UFOLEP / FSGT / FFC : Présentation ou photocopie de la licence obligatoirement jointe à l'engagement.
- Les concurrents âgés de moins de 18 ans doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale dûment signée.

<b>Retrait Inscription et Départ du Pôle Festif de La Talaudière (42350)</b> (Accès fléché)				
<b>Parcours VTT</b>		<b>30 km</b>	<b>44 km</b>	<b>63 km</b>
Nombre de points de ravitaillement (selon mesure sanitaire)		1	2	3
Inscription et Départs de 7h00 à		11h	10h	8h30
TARIF	Tarif Non licencié (inclus une collation à l'arrivée)	8 €	10 €	12 €
	Tarif licencié FFCT / UFOLEP / FSGT / FFC (inclus une collation à l'arrivée)	6 €	8 €	10 €
	Moins de 18 ans	Gratuit		Non

**En cas d'annulation de l'épreuve, le remboursement se fera sur demande écrite (adresse ci-dessous) déduction faite de 1 € de frais.**

A l'adresse : Didier CHOMIENNE – 12 A rue Marie Curie – 42290 SORBIERS

### Sécurité :

- **Le port du casque est obligatoire.**
- Les participants sont considérés en excursion personnelle et doivent respecter le code de la route, les interdictions et la nature.
- Le participant s'engage à ne rien jeter sur la voie publique et d'attendre les points de contrôle.
- **Les non-licenciés** doivent être couverts par leur assurance personnelle pour participer aux randonnées.
- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours prévus initialement en fonction des différentes contraintes (*météo, autorisations...*).

Attention : les concurrents attestent sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'être en conditions physique suffisante pour effectuer le parcours choisi et n'avoir aucune contre-indication à la pratique du cyclisme.

### Prestations :

- Parkings, à la disposition des concurrents (selon capacité), fléchés dès l'entrée dans la ville,
- Ravitaillements sur tous les parcours. Collation à l'arrivée.
- ⚠ Attention, pas de gobelet plastique sur les ravitaillements, venir avec son récipient.
- A l'arrivée, un point de lavage vélos sera à la disposition des concurrents ainsi que des douches à proximité du pôle festif.

### Récompenses :

- **Remise des récompenses à partir de 14h00**, Salle du Pôle Festif de La Talaudière.
- Le **Challenge JEAN MOREL** sera attribué au club ayant parcouru le plus de kilomètres sur l'ensemble des épreuves V.T.T. de la journée. Ce trophée est remis en jeu chaque année et acquis définitivement par le club ayant gagné 3 fois le challenge sur 5 années consécutives.
- **TOMBOLA** : le tirage au sort des différents lots aura lieu après le départ de tous les participants. Les noms des gagnants seront affichés à l'arrivée à partir de 12h.  
+ **1 Séjour d'une Semaine aux NAIADES, Hôtel de plein air – 83 Port Grimaud** (Présence indispensable pour la remise du lot)  
+ **1 V.T.T.** - à gagner par tirage au sort lors de la remise des prix (Présence indispensable pour la remise du lot) .

### Droit à l'image :

- L'acceptation du règlement implique que les participants autorisent les organisateurs de la TALAUDIEROISE à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc.).